

REGLEMENT INTERIEUR

L'école les Marronniers est un établissement Catholique d'Enseignement mixte en contrat d'association avec l'Etat. Il accueille des élèves externes et demi-pensionnaires.

L'inscription d'un élève à l'école Les Marronniers vaut pour lui-même comme pour sa famille, adhésion aux dispositions du présent règlement et engagement de s'y conformer pleinement.

Introduction

« Toute personne a droit à ce que règne un ordre tel que les droits et libertés de chacun puissent prendre plein effet. L'individu a des devoirs envers la communauté dans laquelle seul le libre et plein développement de sa personnalité est possible. (Déclaration universelle des Droits de l'Homme, O.N.U. 10-12-1948).

L'école LES MARRONNIERS est un lieu de travail où chaque élève doit apprendre à devenir citoyen. Elle a pour projet d'assurer les meilleures conditions d'une éducation globale, humaine et chrétienne. La vie en collectivité suppose des règles qui s'imposent à tous, afin de permettre à chacun d'épanouir sa personnalité et d'assurer sa réussite.
Ne pas respecter ces règles, c'est s'écarter du projet commun et menacer la liberté des autres, c'est aussi s'exposer à des sanctions dont il faut assumer la responsabilité.

Horaires de l'école primaire :

8h30 à 11h30 et 13h20 à 16h20 (en maternelle: 8h30/11h20 et 13h20/16h15)

Merci de respecter ces horaires, tout retard perturbant la classe. L'école ouvre dix minutes avant le début des cours; les élèves sont accueillis directement en classe. Merci d'attendre l'ouverture pour entrer.

Absences :

Dès son retour, l'enfant présentera obligatoirement un mot écrit des parents sur son carnet.

Pour une absence exceptionnelle (rendez-vous médical), les parents doivent venir chercher leur enfant à l'école et le raccompagner dans la classe.

Les « petites maladies » (maux de tête, de ventre...) ne doivent pas être systématiquement prétexte à s'absenter.

Les enseignants et le personnel éducatif ne sont pas habilités à administrer des traitements médicaux, quels qu'ils soient.

Les absences pour convenances personnelles sont à éviter et restent au libre arbitrage des parents. Dans ce cas, les enseignants ne sont pas tenus de donner les devoirs à l'avance ou de faire rattraper le travail manqué.

Absence des enseignants :

En principe, tout maître absent est remplacé rapidement. Dans le cas contraire, les parents sont invités à garder leur enfant. En cas d'indisponibilité, les enfants sont accueillis dans une autre classe.

Discipline :

Chaque enseignante met en place un règlement interne à la classe qui permet de faire prendre conscience des droits et des devoirs de chacun. **Des sanctions pourront être prises en cas de non respect de ces règles.**

Matériel :

Le matériel et les locaux mis à disposition des élèves doivent être respectés.

Les parents veilleront régulièrement à l'état des affaires de leurs enfants et à ce que rien ne manque dans leur cartable.

Éducation physique et sportive :

Les élèves dispensés devront **obligatoirement** présenter un certificat médical. S'ils le peuvent, ils assisteront à la séance où différentes tâches leur seront confiées. Dans le cas contraire ils seront accueillis dans une autre classe.

Tenue vestimentaire :

Les parents veilleront à ce que la tenue des enfants soit adaptée.

Pour des raisons de sécurité, les **chaussures à talons** (y compris les talons compensés) ainsi que les **tongs** ne sont pas acceptées. Les filles ne porteront pas de **boucles d'oreilles pendantes**.

Le respect de chacun imposant une tenue correcte, les tee-shirts et shorts trop courts, décolletés, jeans troués... ne seront pas tolérés. Le **maquillage** (vernis à ongles et autres) n'est pas autorisé.

Les vêtements doivent être marqués au nom de l'enfant afin d'éviter les pertes.

Objets personnels :

Les baladeurs, jeux de cartes à échanger, jeux électroniques ainsi que les **téléphones portables** sont strictement interdits à l'école.

Tout objet de ce type sera systématiquement confisqué ; seuls les parents pourront venir les récupérer.

Dans un souci d'hygiène alimentaire et de propreté de l'environnement, les bonbons et chewing-gums ne sont pas autorisés.

Les enfants n'apporteront pas d'argent de poche.